

# COMMUNE DE PRIAY

## Compte–rendu du Conseil Municipal du 22 janvier 2018.

Absents excusés : Christian OWCZAREK. Didier PAUCHET.

Absents excusés ayant donné pouvoir: Christian HEYBERGER donne pouvoir à Wilfried RODEMET. Eric TEYSIER donne pouvoir à Gilles MAJORKCZYK.

Absents : Jean-Louis FAVIER, Jean François BRAON.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 décembre 2017 a été approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jocelyne ARENA.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour d'une délibération portant sur le contrat d'entretien des poteaux incendie.

### **DELIBERATIONS**

#### **1) Portant sur l'aménagement de bâtiments modulables :**

##### **Plan de financement :**

Dans le cadre du projet d'aménagement de bâtiments modulables de l'école de PRIAY, Monsieur le Maire propose de solliciter, sur la base d'un montant prévisionnel de dépenses de 402 300.00 € HT, des aides financières. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le plan de financement suivant :

Aides financières:

- L'Etat au titre de la DETR, pour un montant de 120 690.00 € HT.
- Le Département de l'Ain au titre de la Dotation Territoriale 2018, pour un montant de 60 345.00 € HT.
- la Région Rhône- Alpes-Auvergne dans le cadre du plan de Ruralité, pour un montant de 8 800.00 € HT.
- la Communauté de Communes Rives de l'Ain- Pays du Cerdon, pour un montant de 50 000. 00 € HT.

Autofinancement de la Commune: 162 465.00 € HT.

Adoptée à l'unanimité.

#### **Autorisation au Maire de signer et de déposer un permis de construire pour l'aménagement de bâtiments modulables:**

Dans le cadre du projet d'aménagement de bâtiments modulables à l'école de PRIAY, Monsieur le Maire rappelle, qu'il est nécessaire de déposer une demande de permis de

construire pour réaliser ces travaux. Pour ce faire, et conformément à l'article R423-1 du Code de l'Urbanisme, Monsieur le Maire doit être dûment habilité par le Conseil Municipal.

Adoptée à l'unanimité.

## **2) Portant sur les rythmes scolaires rentrée de septembre 2018: avis du Conseil Municipal.**

Le décret 20171108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques permet aux communes de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours,

Le Conseil Municipal doit se positionner par un vote consultatif sur le retour de la semaine à 4 jours dès la rentrée 2018 ou sur le maintien de la semaine à 4 jours 1/2. Le résultat de ce vote sera transmis au DASEN (Directeur Académique des Services de l'Education Nationale) de l'AIN. Le DASEN se prononcera fin janvier sur le retour à la semaine de 4 jours ou du maintien des 4 jours 1/2 pour la commune suite aux résultats des votes du Conseil d'école et du Conseil Municipal.

Madame Fabienne CHARMETANT rappelle les résultats des différents votes consultatifs:

- La Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du CERDON, délégataire de la compétence périscolaire a voté majoritairement pour le maintien de la semaine à 4 jours 1/2. Elle s'engage à accompagner les communes quel que soit leur choix.
- Les parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés sur la commune ont répondu majoritairement pour un retour à 4 jours (souhait pour 65 %) au questionnaire envoyé par la mairie.
- Les parents d'élèves ont répondu à 52 % pour un retour à 4 jours, au questionnaire envoyé par les délégués de parents.
- Le vote du Conseil d'école le 18 janvier 2018 n'a pas donné de résultat significatif, soit 10 voix pour un maintien à la semaine de 4 jours 1/2 et 10 voix pour un retour à la semaine de 4 jours. Les enseignants ont voté pour 7 voix pour le maintien de la semaine à 4 jours 1/2 et 2 voix pour la semaine à 4 jours. Les représentants de parents ont voté pour le retour de la semaine de 4 jours pour 6 voix et 3 voix pour le retour à 4 jours 1/2.

Lors du débat, Wilfried RODEMET évoque le problème de la baisse du temps de travail du personnel communal qui sera à régler si la commune devait revenir à 4 jours.

Virginie CHARPENTIER dit prendre en compte pour son vote le vote majoritaire des enseignants de l'école de Priay, soit la semaine à 4 jours 1 /2.

Pour les autres élus, à l'écoute des parents, le vote se portera pour le retour de la semaine à 4 jours.

La délibération pour le retour à la semaine d'enseignement de 24 heures sur 4 jours à la rentrée de septembre 2018 est :

Adoptée par:

10 voix pour 1 voix contre (Virginie CHARPENTIER) 1 abstention (Wilfried RODEMET).

### **3) Portant sur le contrat d'entretien des poteaux incendie.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer un contrat d'entretien des poteaux d'incendie de la commune.

Suite au désengagement du CPI pour ce service, la société SUEZ a pris la compétence.

Monsieur le Maire propose la signature d'un contrat avec la société SUEZ pour une durée de 4 ans. Ce contrat comprend la réalisation d'un inventaire des bouches et poteaux d'incendie, les prestations d'entretien et de mesure de débits-pressions, pour un tarif de 17.90 € HT pour l'entretien, et de 35 € HT pour le contrôle des débits-pressions par appareil et par an.

Adoptée à l'unanimité.

## **COMMISSIONS COMMUNALES**

### **Commission urbanisme**

Lors de la réunion du 10 /01 /2018, la commission a examiné les dossiers suivants:

- -déclarations préalables :
  - installation d'une piscine coque polyester, section cadastrale E n° parcelle 1701, 9 lot. Beau Rivage, avis favorable.
  - création de 2 ouvertures fenêtres de toit, section cadastrale E, n° de parcelle 1523, 20 impasse Ste Barbe, avis favorable.
- déclaration d'intention d'aliéner.

Pas de préemption pour :

Le terrain et bâti : section cadastral D n° parcelles : 926-941-943-1886-1839-1840-1909

Hameau de Bellegarde

### **Commission affaires scolaires et jeunesse**

Une journée prévention routière est prévue le mardi 30 janvier 2018 sur la place Laurent Ferrand.

Le planning des salles communales disponibles pour les TAP, doit être rendu pour le 27 février prochain à la Communauté de Communes.

### **Commission cantine**

Un exercice d'évacuation incendie est à prévoir.

## **Commission vie économique et associative**

Les associations ont fait parvenir leur demande de subvention.

Le récapitulatif est en cours d'élaboration.

## **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Afin de cerner les attentes et les besoins sociaux des administrés ayant 60 ans et plus, un questionnaire sera envoyé à tous ceux inscrits sur les listes électorales de la commune.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN-PAYS DE CERDON**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 17 janvier 2018.

Concernant la vente du camping de Poncin, l'acquéreur a demandé une modification du délai de paiements, dans les conditions de vente, Le Conseil Communautaire a accepté ces nouvelles conditions.

## **DOSSIERS DIVERS :**

Des consultations auprès d'entreprises vont être faites pour l'analyse de la qualité de l'air dans les bâtiments de l'école.

Un chiffrage de travaux va être réalisé pour l'installation de chicanes rue des Champagnes et pour la réalisation d'un trottoir rue Charrière du Tour.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Les gérants de "La Truite à l'Ombre" ont fait part à la poste de leur désir d'arrêter le service de relais postal. La Commune étudie la possibilité de reprise de ce service.
- Comité Des Fêtes et du Fleurissement : lors de l'Assemblée Générale les membres du bureau ont fait part de leurs démissions.

Mme Karine MAJORCZYK prend la présidence du Comité des Fêtes.

Le fleurissement du village sera repris par la commune.

Le matériel du Comité des Fêtes sera transféré dans deux locaux communaux, rue de la Rivière moyennant une location à la Commune. Tout le matériel des employés communaux sera stocké dans les locaux communaux, Impasse du Sabotier.

- Sur le rond-point à la sortie de Priay en direction de Villette seront installés, un pressoir et un décor sur le thème de la vigne, rappelant l'histoire de vie viticole de la Commune.

## **INTERVENTIONS DU PUBLIC.**

- Concernant les rythmes scolaires, un représentant des parents d'élèves fait remarquer qu'il aurait été plus judicieux de travailler ensemble, les parents d'élèves et la Commune, afin d'élaborer un seul questionnaire aux parents d'élèves. D'autre part les parents d'élèves n'avaient pas de réponses pour les nouvelles prises en charge en cas de passage à la semaine à 4 jours, ce qui a rendu les choix difficiles.
- Concernant le temps méridien : une administrée souhaiterait que le temps soit augmenté pour permettre aux enfants qui mangent au deuxième service d'avoir un temps de pause entre le repas et la reprise des cours.
- Concernant le choix des bâtiments modulaires pour l'école une administrée demande si la solution de la réhabilitation du bâtiment communal donnant sur l'école n'aurait pas été un projet moins coûteux. Monsieur le Maire répond que la réflexion a été faite et cette solution n'a pas été retenue. Les surfaces du rez-de chaussée sont insuffisantes pour le projet et l'étage n'est pas exploitable.
- Concernant la pose de stops : un administré conteste la pose du stop aux Carronnières à la sortie des jeux de Bellegarde et de celui route de la Dombes alors que ces deux zones sont en priorité à droite. Monsieur le Maire les justifie par le fait que c'est un moyen de ralentir les véhicules.

## **MOT DU MAIRE**

Premier Conseil Municipal en ce début d'année 2018, et déjà la liste d travaux ou fournitures s'inscrit en prévision du budget.

Le Comité des Fêtes et du Fleurissement devient le Comité des Fêtes, repris par un bureau de 6 bénévoles.

Le fleurissement sera géré par la mairie, aidée en cela par des bénévoles.

Le Comité des Fêtes se voit attribuer des box dans les bâtiments de la Rivière, le fleurissement garde le local ainsi que les serres. Cela permet à la commune et plus précisément à notre équipe d'employés techniques, de rassembler en grande partie son matériel dans les locaux « Impasse des Sabotiers ».

Tous les bénévoles sont les bienvenus.

Gérard THEVEAUX